

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)**

Décision
n° 2023-227

**BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX –
VIREMENT DE CREDITS N° 2**

Emmanuel RAT, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la nomenclature comptable M57,

VU la délibération n° 2021-216 du 8 décembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire lui accorde sa délégation pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

DÉCIDE le virement de crédit suivant au budget annexe de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux (budget n° 806) :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60636 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	1 660.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 660.00 €	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64132 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 660.00 €	2 660.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour extrait certifié conforme,
Le 7 décembre 2023
Le Président, Emmanuel RAT

